nent écoulement au pus, on arrive sur une surface dure et rugueuse, qui est celle de la portion osseuse cariée; quelquefois l'os est tellement ramolli, que la sonde y pénètre avec facilité. Quand le sujet est jeune et vigoureux, il se forme quelquefois au-dessous du point carié un travail naturel, au moyen duquel les portions altérées sont détachées et entraînées au dehors par la suppuration; alors la plaie des parties molles, n'étant plus entretenue dans un mauvais état par le pus infect de la carie, prend petit à petit un meilleur aspect, et finit par marcher à la cicatrisation; mais malheureusement cette terminaison est la plus rare, et, lorsqu'on abandonne le mal aux seules ressources de la nature, la carie fait des progrès et les animaux s'affaiblissent par les pertes continuelles occasionnées par l'écoulement du pus. Il est donc préférable d'attaquer vigoureusement le mal à son début, et de chercher à obtenir la guérison en détruisant la carie par l'instrument tranchant ou le feu.

Je ne décris pas ici le manuel de cette opération, qui ne peut être faite que par un vétérinaire.

### § IV. — Nécrose.

La nécrose est aux os ce que la gangrène est aux parties molles; elle est donc la mort d'une partie osseuse. Lorsqu'elle se déclare dans une partie quelconque d'un os, la portion nécrosée est un corps étranger que la nature cherche à séparer des parties vivantes. On ne l'observe que là où la substance compacte est en plus grande abondance. Elle peut attaquer les os larges et les os longs; lorsqu'elle survient dans la partie intérieure de ces derniers, la portion d'os qui est frappée de mort et séparée des parties vivantes par le travail inflammatoire, prend le nom de *sequestre*.

Dans le *traitement* de la nécrose, les efforts de l'art tendent à déterminer l'expulsion de la pièce osseuse mortifiée. Je ne décrirai pas ici les moyens qu'il convient de mettre en usage; parce que l'on a rarement occasion de remarquer la nécrose chez les animaux, et parce que cette maladie, lorsqu'elle se déclare, donne ordinairement lieu à une série d'accidens auxquels un homme de l'art peut seul porter remède.

### § V. — Contusion.

C'est la meurtrissure des parties qui se trouvent sous la peau, sans que celle-ci soit entamée. Cette meurtissure est occasionnée par le choc, la pression ou le frottement d'un corps dur qui n'est ni aigu ni tranchant, et que l'on nomme *corps contondant*. Si la peau se trouve entamée, la plaie qui accompagne la meurtrissure prend le nom de *plaie contuse*. La contusion peut être plus ou moins forte et grave, suivant que le corps contondant a agi avec plus ou moins de violence. Quelquefois les chairs ont été légèrement meurtries; alors la douleur est faible, et la guérison facile et prompte; d'autres fois les chairs sont écrasées, les vaisseaux sont détruits, les os sont broyés et les parties sont frappées de mort. Entre ces deux degrés extrêmes de la contusion, il y a une foule d'états intermédiaires qui peuvent offrir entre elles de grandes différences quant à l'étendue, la gravité et la nature des parties qui sont blessées.

Le *traitement* des contusions est subordonné à l'état des parties contuses, à la gravité des lésions et au temps qui s'est écoulé depuis que l'accident a eu lieu. Si la contusion est légère, elle ne réclame aucun traitement; si au contraire elle est grave, elle demande des soins qui peuvent être seulement locaux, ou à la fois locaux et généraux, suivant que les accidens se bornent au point blessé, ou qu'ils s'accompagnent d'une fièvre générale. Si l'accident est récent, le traitement local doit consister dans l'application des substances *astringentes*, qui s'opposent à l'abord du sang, et par conséquent au développement de l'inflammation qui en serait la suite. Ces substances sont l'eau froide, la glace, l'eau vinaigrée, la solution de vitriol vert, l'extrait de Saturne, etc. Quand il s'agit d'une tumeur produite par l'action de la selle, on peut en obtenir la prompte disparition en appliquant sur elle un gazon frais imbibé de vinaigre, et en le maintenant en place au moyen de la selle convenablement sanglée. Si l'accident date de deux ou trois jours, les astringens ne conviennent plus, et il faut avoir recours aux adoucissans (n^os^ 3, 6, 61, 63), aux onctions de saindoux, d'onguent populéum, etc. Quant au traitement général, il a pour but de calmer la fièvre qui a pu se développer, et il consiste par conséquent en saignées plus ou moins fortes, que l'on répète au besoin et que l'on aide par la diète, les breuvages rafraîchissans acides ou nitrés (n^os^ 12, 13, 55), les lavemens émolliens (n^o^ 7), etc. Malgré l'emploi de ces moyens, il se développe quelquefois de la suppuration dans la partie meurtrie; la contusion devient alors un *abcès*. (*Voyez* plus haut.)

### § VI. — Plaie.

On donne le nom de plaie à toute solution de continuité faite aux parties molles par une cause qui agit mécaniquement. On divise généralement les plaies, sous le rapport des causes mécaniques qui les produisent, en plaies faites par des instrumens piquans (*piqûres*), plaies faites par des instrumens tranchans (*coupures, incisions*), et plaies faites par des corps contondans (*plaies contuses*); c'est à cette dernière division qu'appartiennent les *plaies d'armes à feu*, c'est-à-dire celles qui sont produites par des corps mis en mouvement à l'aide de la poudre à canon. On appelle *plaies venimeuses* celles qui résultent de la morsure ou de la piqûre de quelque animal venimeux, ou dans lesquelles le corps vulnérant a laissé un corps vénéneux; *morsures* celles qui ont été faites par les dents d'un autre animal; *déchirures* ou *plaies par arrachement* celles qui ont été produites par une traction violente, et dans lesquelles les parties ont été dilacérées; enfin on nomme *plaies simples* les solutions de continuité, avec ou sans perte de substance, susceptibles de réunion immédiate; c'est-à-dire dont on peut obtenir la cicatrisation sans qu'elles suppurent. Je ne décris pas les symptômes des plaies, parce qu'ils sont tellement men-